

20101018_DL_02

OBJET :

Attribution du marché
« Prestations de services
de télécoms »

Date de convocation :
4 octobre 2010

Date de séance :
18 octobre 2010

Date d'affichage :
22 octobre 2010

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 18 octobre à 18h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU et Sarah THUILLIEZ.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du 30 avril 2008 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 22 juin 2009 portant création du groupement de commandes de prestations télécoms dont Somme Numérique est le coordonnateur,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique ayant pour objet la fourniture de prestations de services de télécommunications pour les membres du groupement de commandes,
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 11 octobre 2010 pour l'attribution de ce marché

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le marché « Prestations de services de télécoms » est attribué comme suit :

Lot	Désignation	CHOIX
1	Téléphonie filaire : Fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire hors accès primaires (T2) et acheminements des trafics téléphoniques suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Communications entrantes (y compris le trafic entrant sur n° de type 08AB), • Communications sortantes non prises en charge par la technique de présélection du transporteur, • Trafic entrant sur numéros de type 08AB 	France Telecom
2	Téléphonie filaire : Fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire de type accès primaires «T2» et acheminement des trafics téléphoniques suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Communications entrantes et sortantes (toute destination) de ces accès, • Communications sortantes prises en charge par la technique de présélection du transporteur des accès mis en œuvre dans le cadre du lot n°1. 	SFR

Lot	Désignation	CHOIX
3	Téléphonie filaire : Postes téléphoniques analogiques ou numériques.	<i>Infructueux</i>
4	Téléphonie filaire : Services de type IP-Centrex	Option Service
5	Téléphonie mobile : Fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire et acheminement des communications entrantes et sortantes depuis les téléphones mobiles. La fourniture d'une flotte de mobiles fait partie intégrante de la consultation.	SFR
6	Transfert de données : Liaisons louées, à savoir toutes les liaisons point-à-point (type LLA ou Transfix).	France Telecom
7	Transfert de données (xDSL) : Fourniture d'un service de réseaux privés virtuels (RPV) de niveau 3 (IP) avec accès au réseau Internet haut et bas débit en cœur de réseau.	Option Service
8	Internet : Fourniture d'accès au réseau Internet très haut débit (à partir de 10 Mb/s) – 2 titulaires	1 - Saint Fuscien : ADISTA 2 – FRIANT : France Telecom
9	Offre packagée type « box » : Fourniture d'une solution packagée de téléphonie et accès Internet pour les très petits sites.	<i>Infructueux</i>

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de ces marchés aux cocontractants retenus au nom de l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération